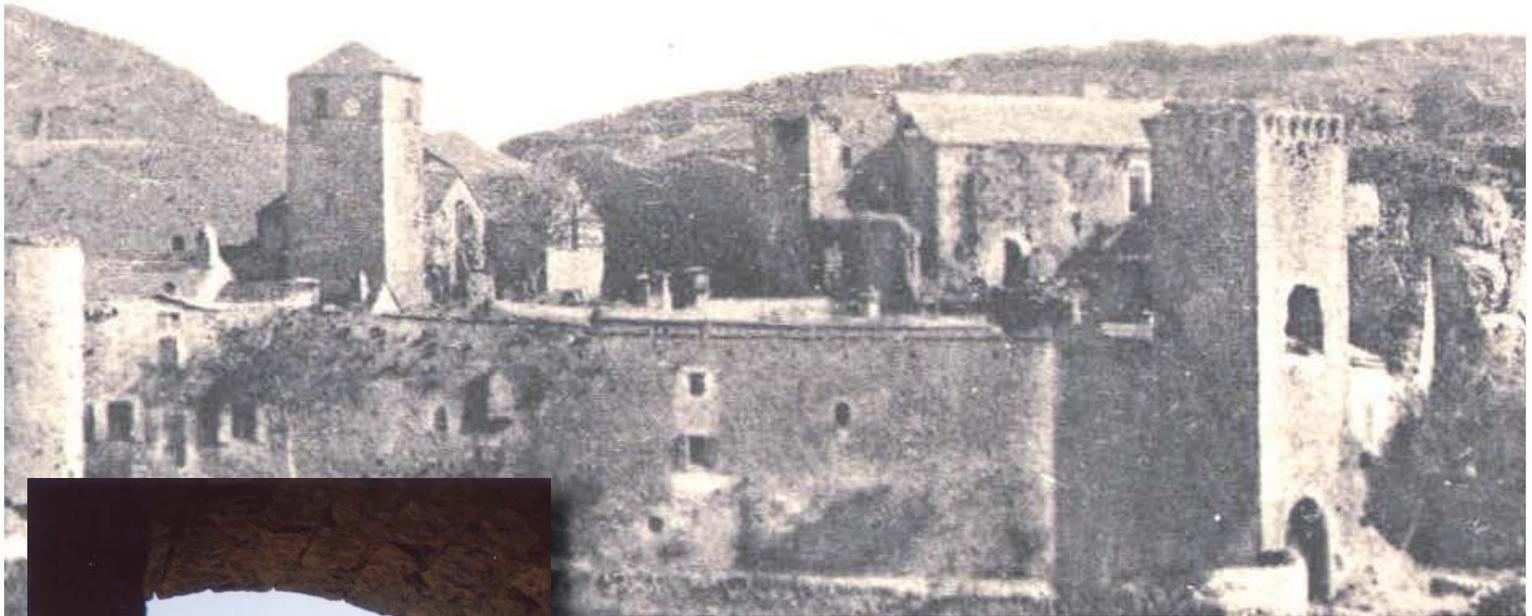


# LES MOULINS DE L'HÉRAULT

ISSN  
0769-0177



**LA COUVERTOIRADE- 9 MAI 2010**

N°  
**26-29**  
2007-2010



*Publié avec le concours du Conseil Général de l'Hérault*

# LE MOULIN DE ROQUEMENGARDE<sup>1</sup>

SAINT-PONS-DE MAUCHIENS, Hérault  
Par Denis Nepipvoda



Cette étude n'a pas pour but de réécrire l'histoire du moulin de Roquemengarde<sup>1b</sup> mais de faire le point sur les connaissances que les divers auteurs, tant anciens que modernes, nous ont transmis. Toutefois, quelques éléments nouveaux seront apportés au dossier : le rôle du bois dans l'architecture du moulin sera évoqué ainsi que la reconstruction de la maison du meunier au 17<sup>e</sup> siècle par le maçon Vergelly de Montagnac.

---

<sup>1</sup> Cette étude a eu une première publication dans Le Bulletin des Amis de Montagnac, 77, octobre 2009, p45-49. Nous remercions le président de nous autoriser à l'éditer ici.

<sup>1b</sup> Le moulin est une propriété privée et n'est pas ouvert à la visite.

## Les moulins du fleuve Hérault

Lors de l'établissement de la carte du Languedoc, Cassini dénombre pas moins de 350 moulins hydrauliques, sur le territoire correspondant au département de l'Hérault. Toutefois, la force de l'eau n'est pas la seule utilisée. On trouve, dans les régions dépourvues de cours d'eau importants et soumises à la régularité des vents, des moulins éoliens. Le géographe en dénombre une quarantaine sur le même territoire, parmi lesquels on peut citer les moulins de Faugères et le moulin de Saint Pons de Mauchiens<sup>2</sup>. En 1809, l'Hérault comptait 579 moulins soit un pour 485 habitants, le Gard 777 soit un pour 335 habitants, la Lozère 1 268 moulin soit un pour 100 habitants<sup>3</sup>.

Le cours inférieur du fleuve Hérault conserve les vestiges de 28 moulins à eau, dont 12 sont fortifiés. Ces moulins ont été construits entre le 12<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle Ils constituent un ensemble représentatif de ces constructions dont l'architecture a suivi les modes et les avancées technologiques et dont l'activité a subi l'impact de l'évolution des mutations agricoles du moyen âge jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

La construction de ces moulins, à l'époque médiévale, correspond probablement à une extension du territoire cultivé en plaine et à l'occupation du bord des fleuves se produisant à la fin du 12<sup>e</sup> et au début du 13<sup>e</sup> siècle. Ces moulins servaient à moudre les céréales (blé, orge, épeautre, ou melteil (mélange de blé et seigle). Ils étaient qualifiés de moulins bladiers ou de moulins fariniers. Isolés, à l'écart des villages, ils étaient souvent la proie de pillleurs et étaient convoités en période de crise agricole en raison des stocks qui y étaient conservés. C'est pour cette raison qu'ils sont souvent fortifiés. Ils pouvaient servir de refuge, de tour de Gué et la paissière facilitait la travers des cours d'eau.

Ils présentent tous des similitudes de plan. Ils sont tous composés d'un ou de plusieurs bâtiments de plan barlong, flanqués en amont d'un éperon construit dans l'axe du fleuve. Seul moulin à déroger ce plan est le moulin de Saint Thibéry.

Ils sont souvent construits en bel appareil réglé en calcaire coquillier. La qualité de ces constructions nous montre l'exigence des commanditaires ainsi que la qualité et le savoir-faire des équipes de maçons, de tailleurs de pierre et des ingénieurs de l'époque médiévale dont on ne sait rien. Ces constructions sont à la fois fonctionnelles et reflets du statut social de leurs propriétaires.

### Fonctionnement

---

2 C'est à l'initiative de Louis XV, impressionné par le travail cartographique réalisé en Flandre, qu'est dressée la première carte géométrique du Royaume de France. Les levées commencent en 1753 avec César François Cassini de Thury. Elles furent terminées par Jacques Dominique Cassini fils de César François Cassini de Thury en 1789. Il aura fallu 30 ans pour effectuer ce travail gigantesque. Quand à la publication des 181 planches composant la carte, elle fût commencée dès 1756. Retardée par les événements de la Révolution, elle s'achève en 1815. Quatre générations de Cassini se seront consacrées à la réalisation de la carte qui mérite de porter aujourd'hui le nom de cette famille.

La carte comporte de nombreux pictogrammes, indiquant les villes, villages, hameaux, châteaux, abbayes, églises et bien sur les moulins à eau, à vent construits en pierre et ceux construits en bois.

3 RIVALS Cl, « Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse de l'état des moulins en 1809 », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, T 55, fasc 3, juillet-septembre 1984, Toulouse, p367 et Sq

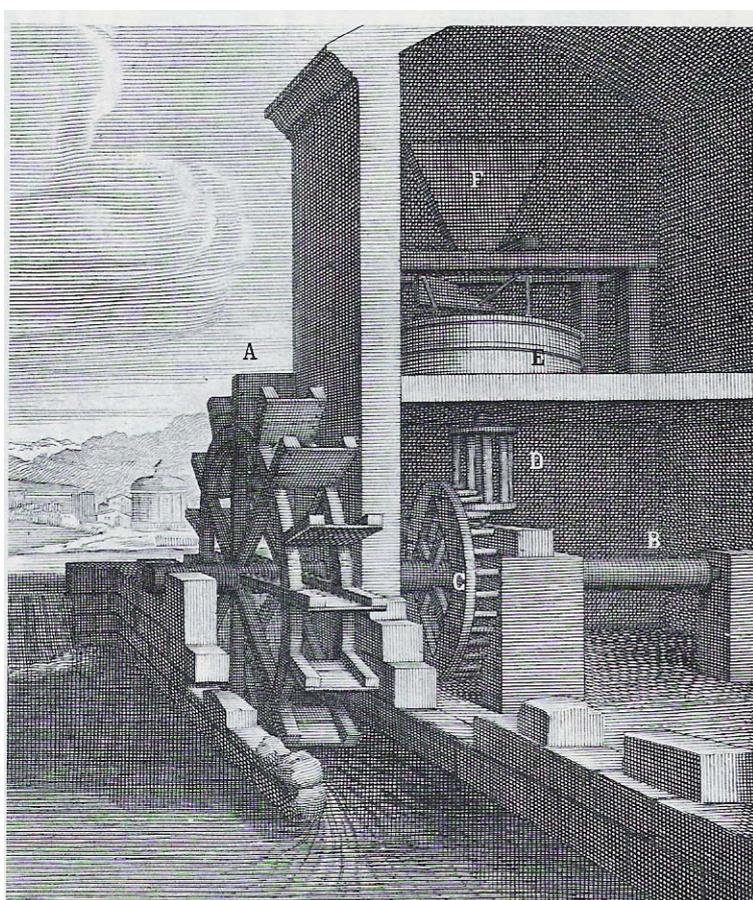
4 COMAN de Mentor, *Moulins de l'Hérault de Ganges à Agde*, études et communications édition, 2004



Vue de l'ensemble des coursiers du moulin de Roquemengarde

Une chaussée barrant le cours du fleuve, en amont du moulin permet l'aménagement d'un réservoir d'eau.

L'eau retenue par la « pensière » était conduite par un bief<sup>5</sup> ou coursier doté de vannes, les rescluses, vers les roues à aube<sup>6</sup> qui actionnaient les meules. Les vannes permettaient de régler le débit de l'eau actionnant la roue et par conséquent la vitesse de rotation de meule. Le moulin possédait une ou deux roues verticales reliées par un axe horizontal, l'arbre, à une roue d'engrenage appelée roudet



Coupe d'un moulin à eau (gravure tirée de l'Encyclopédie)

- A : roue à aube
- B : arbre
- C : roudet
- D : lanterne
- E : meules
- F : trémie avec en dessous l'auget activé par le babillard

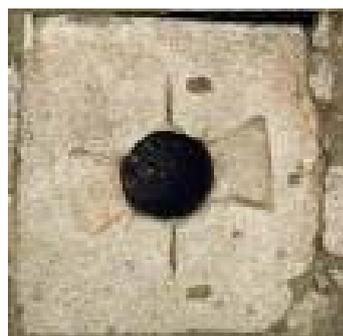
Le roudet entraînait la lanterne qui faisait tourner l'axe vertical appelé pal sur lequel était fixée la meule tournante par l'intermédiaire de l'anille (photos). Cette pièce métallique joue un rôle important : c'est elle qui soutient et entraîne la meule tournante. Les ailes de l'anille s'intègrent dans des entailles creusées dans la meule. Deux pièces métalliques, solidaires des ailes, maintiennent en place l'anille dans l'axe de la meule.

5 bief : canal de dérivation amenant l'eau à une machine hydraulique

6 aube : du lat alapa, partie d'une roue hydraulique où s'exerce l'action du fluide moteur



**anille à quatre bras en cours de pose**



**fragment de meule avec une lochette destinée à recevoir une anille à aile**

Cette meule était placée sur la meule dormante qui est toujours cerclée de fer. L'ensemble formé par les deux meules (dormante et dansante) était protégé par une structure de bois, l'arescle, dans laquelle tombait la mouture. La meule dormante pouvait être fixée à l'arescle par de pièces de bois appelées enchastre. Un puits d'engrenage pouvait être aménagé dans le sol.

On trouve au dessus de l'arescle la trémie, cuve de bois dans laquelle le meunier verse le grain. La régularité de la chute du grain dans les meules se faisait par l'intermédiaire de deux pièces de bois : l'auget et le babillard. L'auget, placé sous la trémie, pouvait recevoir une certaine quantité de grain. Le babillard, pièce de bois facettée et fixée sur l'anille par un tenon, secouait l'auget afin de faire tomber de manière régulière la même quantité de grain dans le trou central de la meule tournante. Il ne reste plus aujourd'hui de ces mécanismes que les meules.

### **Petit rappel historique**

L'utilisation de la force motrice de l'eau remonte à l'antiquité. Vitruve dans le livre X de son *de architectura* nous décrit le mécanisme de moulins hydrauliques implantés sur les cours d'eau.

*« Des moulins à eau à moudre le bled »*

*Les moulins à eau pour moudre le bled étaient aussi remués par le moyen d'une grande roue qui avait plusieurs ailerons ou volets que le courant de l'eau poussait. L'essieu de cette grande roue traversait une autre roue qui était en couteau et qui faisait aller une lanterne qui était posée horizontalement, qui était traversée par un axe de fer qui entrait par en haut dans un fer en forme de coignée et par le moyen duquel l'arbre était affermi dans la meule sur laquelle était la trémie en forme d'entonnoir.<sup>7</sup> »*

Le fonctionnement des moulins à eau n'a pas changé depuis l'antiquité !

Le naturaliste Pline l'ancien, dans le livre XIV de son ouvrage « Histoire naturelle » mentionne des moulins situés sur les rivières italiennes.

Rares sont les moulins hydrauliques de l'antiquité qui ont été découverts. Dans le département de l'Hérault, deux sites antiques proches de Roquemengarde ont livré des vestiges de telles installations : la villa de Vareilles, commune d'Adissan, et le site de l'Auribelle à Pézenas.

<sup>7</sup> PERRAULT Claude : Architecture générale de Vitruve , Huguétans, Amsterdam , 1681.

Les trois moulins de Vareilles<sup>8</sup> et celui de l'Auribelle<sup>9</sup> sont alimentés en eau par des aqueducs. Leur mécanisme ne diffère guère des moulins modernes. Une roue est implantée dans un coursier, elle est actionnée par l'eau tombant de l'aqueduc. Le coursier est flanqué par le bâtiment des meules dans lequel est aménagé le puits d'engrenages. Un système d'axes et d'engrenages entraînait la meule volante.

A l'Auribelle, le moulin est flanqué d'une pièce de 6m de côté qui a été interprétée comme une tour de stockage. On trouve déjà dans ce cas les éléments qui composeront le moulin moderne comme celui de Roquemengarde.

S'il est admis que les moulins de Vareilles ont servi à nourrir la population du domaine, on peut s'interroger sur la fonction de celui de l'Auribelle, beaucoup plus important alors que le site est moins étendu que celui de la villa de Vareilles. Les archéologues ont avancés l'hypothèse d'un moulin qui aurait pu être utilisé par les habitants des villae voisines. Certains moulins ont donc pu être utilisés dans le cadre d'activités de service monnayées. Il est plus facile de transporter des grains que de la farine.

On ne sait pas si ces moulins étaient très nombreux dans l'antiquité, mais il est probable qu'avec la disparition de l'esclavage et l'intensification des cultures céréalières, les moulins hydrauliques se soient faits plus nombreux au moyen âge. Leur construction nécessitant d'importantes sommes d'argent ainsi qu'un savoir faire technologique élaboré, les moulins vont devenir l'apanage des grandes familles seigneuriales et de puissants ecclésiastiques (abbés ou évêques) qui en tireront d'importants revenus.

Après la Révolution, les moulins deviendront propriété de véritables meuniers et continueront à fonctionner jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Si la machinerie n'évolue pas jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le seul emprunt à la modernité sera l'utilisation de roue à aube et d'engrenages métalliques qui remplaceront les pièces de bois.

## Historique du moulin de Roquemengarde

L'histoire du moulin n'est pas très bien connue, elle est parfois même confuse. Les études récentes<sup>10</sup> s'appuient, pour les époques les plus anciennes, sur l'histoire de Saint Pons de Mauchiens, publiée en 1899, par l'Abbé Constant Blaquièrre<sup>11</sup>. Cet ouvrage puise principalement ses sources dans l'Histoire Générale du Languedoc<sup>12</sup>. Toutefois, les auteurs

---

8 MAUNE S, PAILLET J.-L., Les moulins hydrauliques de Vareilles (Paulhan) et de L'Auribelle-Basse (Pézenas/Hérault). Stockage et transformation des céréales dans l'économie rurale de Gaule Narbonnaise (Ier-IIIe s. ap. J.-C.), in sous la dir. de P. C. Anderson, L. S. Cummings, T. K. Schippers, B. Simonel, *Le Traitement des récoltes : un regard sur la diversité du Néolithique au présent, Actes des XXIIIe Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, 17-19 octobre 2002*, Antibes 2003, p. 295-326.

9 MAUNE S, BOURGAUT R, PAILLET, J-L avec la coll. de S. Longepierre et G. Marchand, Un moulin hydraulique du IIe s. ap. J.-C. dans l'établissement de L'Auribelle-Basse (Pézenas, Hérault), in sous la dir. de J.-P. Brun et J.-L. Fiches, *Force hydraulique et machines à eau dans l'Antiquité romaine, Actes du colloque international du Pont du Gard, 20-22 septembre 2006*, Collection du Centre Jean Bérard, Naples 2007, p. 115-148.

10 LOMBARDI Françoise, Moulin fortifiés de l'Aude et de l'Hérault, mémoire maîtrise d'histoire de l'Art Médiéval, Université Paul Valéry, Montpellier, 1986

DAVID Pierre, Les moulins de Roquemengarde (Saint Pons de Mauchiens Hérault), *Art et Traditions Rurales Cahiers des Moulins de l'Hérault*, 11, 1990

11 BLAQUIERRE Constant (abbé) : *Histoire de Saint Pons de Mauchiens*, préface de Guy Pargoire, le livre d'Histoire, Paris, 2006 (première édition 1899)

12 DEVIC Claude, VAISSETE Joseph, *Histoire Générale de Languedoc*, Editions Privat, 15 volumes 1872-1892.

Devic et Vaisette ont écrit l'histoire de Languedoc jusqu'en 1643 (la première édition en cinq volumes, date de 1730-1745). Le tome XIII de la dernière édition, qui concerne la période de 1643 à 1790 a été écrit par Ernest Roschach en 1876.

des études les plus récentes ont retrouvé de nouveaux documents concernant la période moderne.

Résumons ce que nous apprennent Constant Blaquière, Françoise Lombardi et Pierre David.

La première mention du moulin remonte à 1068. Il aurait été construit cette année là, par Ermengarde. Vicomtesse de Carcassonne et de Béziers, Ermengarde est la fille de Pierre-Raimond comte de Carcassonne et vicomte de Béziers et de Ringarde. Elle a épousé Raymond-Bernard Trencavel (mort en 1074) vicomte d'Albi. Il ne s'agit pas, comme l'avait avancé le chanoine Delouvrier, dans son histoire de Paulhan<sup>13</sup>, de l'épouse de Guilhem IV, seigneur de Montpellier.

Suite à un accord avec ses 4 fils passé en 1164, Aldérardis cède le moulin et toute ses dépendances à l'abbaye de Gellone et donne son cinquième fils au monastère.

En 1219, après un nouvel accord passé avec Amaury de Montfort et l'évêque Thédise, le moulin échoit à l'évêque d'Agde.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le moulin revient dans le temporel de l'abbaye de Gellone. En 1377, Guillaume de Leuze tient le moulin de l'abbaye, contre une rente annuelle de 60 setiers de bled.

En 1530, l'abbé de Saint Guilhem Michel de Briçonnet, évêque de Nîmes, accorde l'inféodation<sup>14</sup> du moulin contre l'usage de 60 setiers annuel de mouture de blé du moulin, à Jacques Frézal et Jeanne Vennague sa femme.

En 1571, la pension de 60 sétiers de blé est vendue avec tous droits de justice et de directe au profit du Sieur Bellechère, pour le Sieur Lamy. La vente à Claude Lamy est approuvée par le saint Siège l'année suivante.

En 1632 Lamy vend la pension annuelle de soixante setiers bled à noble Alexandre de Coyuilhan prieur de Mirmand

Pierre Pouget est propriétaire du moulin en 1642, année où il entreprend quelques réparations. Il loue le moulin à son beau fils Besse. Un différent oppose Pouget à la communauté de Saint Pons de Mauchiens. Les consuls du village imposent à Besse 225 livres pour paiement de la taille, alors que depuis 1530 il avait été décidé que le meunier serait redevable d'une taille de 6 livres au roi. La cour de justice de la sénéchaussée affirme que les conventions passées en 1590 doivent être appliquées et déboute les consuls.

---

13 DELOUVRIER (abbé), *Histoire de Paulhan et de ces environs sous l'ancien régime*, ed. Lacour, Nîmes, 1991 (réédition de l'ouvrage de 18992)

14 inféodation : on entendait par inféodation l'acte par lequel le seigneur dominant avait donné à quelqu'un un héritage ou autre immeuble à la charge de le tenir de lui en fief. Le fief était une tenure concédée à un vassal, à la charge de la foi et hommage et, éventuellement de quelques autres devoirs envers son seigneur ; foi et hommage qu'on appelait aussi hommage simplement, était une soumission que le vassal faisait au seigneur du fief dominant, pour lui marquer qu'il était son homme, et lui jurer une entière fidélité, (Nicolas Vitton de Saint Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, 1816)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle des problèmes de paiement de la rente opposent l'économe du monastère et la dame douairière<sup>15</sup> de Mirmant qui est propriétaire du moulin, puis à la comtesse de Plaisan engagiste des droits de pension annuelle et directe (elle a acheté à l'abbaye les droits de justices et de rente). En 1703, elle se désiste de la jouissance des justices et pension annuelle, qu'elle possédait en tant qu'engagiste.

En 1721, le syndic de l'abbaye vend la pension annuelle au Sieur Lavit.

Le moulin reste très longtemps propriété des seigneurs de Saint Pons de Mauchiens, puis de Pierre Pouget qui le vend au Prince de Conti en 1724. Il est vendu en 1791 à Mr de Faventine. Sa fille l'apporte en dot à Henri Daudé d'Alzon. Le moulin fonctionne jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a pour meunier au XIX<sup>e</sup> siècle, Jean Pierre Antoine Bailac mentionné en 1817 puis Jean Louis Combes, certainement le dernier, cité en 1891. Il devient au XX<sup>e</sup> siècle propriété de la famille Lecomte.

### L'architecture du moulin

Un barrage a été aménagé dans le lit de la rivière de manière à retenir, en amont du moulin, l'eau nécessaire au fonctionnement des meules. Cette digue de pierre se termine, rive gauche du fleuve par une plateforme dallée sur laquelle sont posées deux tours qui abritaient les meules et faisaient aussi office de grenier et de logement pour les meuniers. L'aménagement de la plateforme demande des connaissances technologiques complexes. Afin d'assurer la stabilité des tours, la terrasse doit être implantée sur de solides fondations. Les ingénieurs médiévaux ont peut-être utilisé des pieux munis de pointe de fer, fichés dans le fond de la rivière afin d'y assoir le massif maçonné de la plateforme. Cette technique est utilisée depuis l'antiquité pour la construction des piles des ponts<sup>16</sup>.

Les tours de plan carré sont flanquées au nord d'un massif triangulaire en forme d'éperon dont le but est de briser les flots du fleuve en cas de crue violente. La tour ouest, d'origine médiévale, est la mieux conservée. Elle est construite avec des murs très épais à double parement de moyen appareil de calcaire coquillé monté en carreaux<sup>17</sup> et boutisse<sup>18</sup>, formant un appareil alterné.

Cette tour conserve son aspect fortifié. La porte d'entrée est défendue par un assommoir<sup>19</sup>, porté par 2 corbeaux, il forme une légère saillie sur la façade, et est accessible depuis la pièce voûtée en berceau brisée, située au second étage. Ce dispositif défensif est complété par une meurtrière aménagée, dans la pièce voûtée du premier étage et par une bretèche<sup>20</sup> défendant l'entrée placée au deuxième étage. Elle a aujourd'hui disparue. Il n'en reste que l'ouverture

---

15 douaire : don d'un bien ou d'une somme d'argent faite par le mari à sa femme, afin d'assurer sa subsistance après la mort de celui-ci ; à la mort de la veuve, le don ou l'argent reviennent à la famille de son mari, (Nicolas Vitton de Saint Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, 1816 )

16 MESQUI Jean, *Le Pont en France avant le temps des Ingénieurs*, Paris, Éd.Picard, 1986

17 Toutes les définitions de termes architecturaux sont tirées de Pérouse de Montclos, J-M, *Vocabulaire de l'architecture*, Imprimerie nationale.

Carreau : éléments de construction présentant sa plus grande dimension en parement.

18 Boutisse : élément dont la plus grande dimension est dans l'épaisseur de la construction et présente un des ses bout en parement.

19 Assommoir : ouverture pour le tir fichant, percée dans le couverture du passage entre la herse et la porte ou dans un surplomb au dessus ou en avant de la porte.

20 Bretèche : petite logette en surplomb souvent au dessus d'une porte, dont le sol est percé de trous pour le tir fichant.



**Porte d'entrée avec son assommoir pris dans l'épaisseur de la porte d'entrée**

carrée située à l'aplomb de la porte. La pièce du deuxième étage est éclairée par quatre meurtrières à étriers implantée au niveau du sol et dotées de plongées<sup>21</sup>. Elles sont abritées dans une importante voussure, voûtées en berceau brisé, prise dans l'épaisseur des murs. On retrouve un dispositif analogue au moulin de Bessan<sup>22</sup>. La particularité de ces meurtrières est d'être en partie entaillées dans le rein de la voûte afin d'assurer un meilleur maniement des arcs. Une terrasse couronnait la construction à l'origine. Elle était probablement bordée de créneaux affirmant le statut social du propriétaire. On peut encore voir une partie du crénelage

---

21 Plongée : talus extérieur de l'appui de la meurtrière.

22 Feliu Emilie, *Le moulin bladier de Bessan*, mémoire de licence professionnelle Architecture Ancienne et Techniques de Réhabilitation, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2005-2006

au moulin de Bessan. Cette terrasse avait été remplacée par une surélévation portant une toiture avec un pigeonnier, probablement à l'époque moderne.



**Le moulin au début du 20e siècle (carte postale ancienne)**

forme, permet d'attribuer cet aménagement à l'époque de construction de la tour, tout comme l'aménagement du hourdage de la terrasse. Les constructions à pans de bois étaient assez fréquentes dans la région. De récents travaux d'inventaire réalisés à Montagnac ont permis d'observer de nombreuses traces de façades à pans de bois<sup>24</sup>.

Cette surélévation a été supprimée lors d'une restauration récente. Une série de trous de boulins placés tout autour de la terrasse, au niveau du sol, invite à restituer une structure de bois de type hourdage<sup>23</sup>. D'autres trous de ce type sont observable sur les façades est et ouest de la tour. On peut voir sur chacune des façades, une série de 5 trous, placés à la base d'une ouverture médiévale ; une autre série au dessus. Ces deux séries de trous permettent de restituer

à pan de bois. Il pourrait s'agir soit d'un balcon avec auvent ou bien d'un oriel. La porte, par sa



**On peut voir dans la partie haute la tour les trous servant à la fixation du hourdage de bois. Au dessus et au dessous de la porte, un ensemble de trou servait à l'ancrage de la structure de bois.**

### **La distribution de la tour ouest**

Le rez-de-chaussée abritait les meules. Un puit d'engrenage était aménagé dans le sol dallé. Ce petit réduit enterré, abritait l'axe horizontal, actionné par la roue à aube et terminé par une

---

23 Hourdage : coursière en bois formant un surplomb en couronnement d'une courtine, d'une tour, de l'ensemble de l'enceinte, permettant de battre le pied de la muraille par le tir fichant. Le hourd est construit soit sur des corbeaux ou des consoles de pierre soit sur des pièces de bois engagées dans des trous prévus à cet effet.

24 Etude en cours.

petite roue d'engrenage qui actionnait par l'intermédiaire de la lanterne l'axe vertical. Le mécanisme du moulin était, pour ainsi dire enterré et permettait d'installer l'arescle protégeant les meules au niveau du sol de la pièce. La pièce voûtée en berceau située au premier étage n'était accessible que par une trappe. Cette pièce servait probablement de lieu de stockage pour les sacs de blé.



Vue de la salle où se trouvait le puits d'engrenage et le mécanisme du moulin. La voûte d'arrête, probablement construite au 17<sup>e</sup> siècle, a remplacé un plancher de bois.

La voûte d'arrête servant de sol à ce local, n'est pas contemporaine de la construction du moulin et peut datée de l'époque moderne. De puissants arcs brisés de décharges, pris dans l'épaisseur des murs et visibles au rez de chaussée, nous invitent à restituer un grand volume à l'origine. Cette grande pièce était probablement divisée en deux par un plancher de bois à l'époque médiévale. Cette hypothèse semble confortée par la présence d'une meurtrière dans la salle du premier étage. Un plancher de bois, porté par deux arcs diaphragmes existait au moulin de Bessan.

L'escalier en vis, installé dans l'éperon, permet d'accéder au deuxième étage qui abritait le logement du meunier. Le logement est formé de 2 pièces : une petite pièce triangulaire située dans l'éperon et une grande pièce voûtée en berceau brisée, éclairée par des meurtrières. Un petit escalier en vis aménagé dans l'épaisseur du mur conduisait à une troisième pièce puis à la terrasse.

## La tour est

La deuxième tour, à l'est, du côté de la berge, ne conserve que son rez-de-chaussée d'époque médiévale. De nombreuses marques de tâcheron, identiques à celle du moulin de Bessan sont visibles sur cette partie du bâtiment. Un rapport de 1643 indique que le moulin est ruiné et que ledit Frézal auquel l'abbé Michel de Briçonnet a cédé le moulin à bail à inféodation, ne peut venir au bout de la restauration. Il s'agit probablement de la tour est et d'une petite maison située en bordure du chemin. Le premier étage ainsi que le deuxième de la tour ont été reconstruits au XVII<sup>e</sup> siècle. La technique utilisée : moellons pour les murs, pierre de taille pour les angles, n'est pas sans rappeler la technique utilisée par Vergelly<sup>25</sup> pour construire la maison du meunier en 1646. La pièce du premier étage est éclairée par une fenêtre à croisée et par une demi-croisée semblable à celle de la maison du meunier. Une fenêtre munie d'un

---

25 Cf infra

meneau éclaire le deuxième étage. La toiture est dissimulée par un mur écran décoré de deux pots à feu d'esprit XVII<sup>e</sup>. Ces réaménagements pourraient dater du milieu du 17<sup>e</sup> siècle.



Vue d'ensemble de la façade de la tour est.

### La maison du meunier

Il existe sur la berge un troisième bâtiment : la maison du meunier. Ce bâtiment a été reconstruit à partir de 1646. Les moulins sont à cette époque propriété de *Pierre Pouget docteur et avocat en la cour de Monsieur le Sénéchal de Béziers*. Le 7 octobre 1646, il passe contrat à prix-fait avec Henry Vergelly maçon de Montagnac<sup>26</sup>.

Henry Vergelly est issu d'une dynastie de maîtres maçons active à Montagnac à la fin du 16<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du siècle suivant<sup>27</sup>. Le père Pierre travaille pour divers

---

<sup>26</sup> AD 34, 2 E 52/65, f° 492 et sq ; le texte est publié en annexe.

<sup>27</sup>VERDIER T, Architecture à Montagnac sous l'ancien régime, Edition de l'Espérou, 1997, p 119

particuliers entre 1589 et 1609 ; ses deux fils prennent la relève. Henry est actif entre 1624 et 1646 . Gabriel qui travaille entre 1625 et 1636, semble responsable de l'entreprise familiale et travaille au couvent des Augustin et à l'église paroissiale

Henry Vergelli doit reconstruire, à Roquemengarde, un nouveau bâtiment à l'endroit où est à présent une petite maison ruinée qui a servi à la descharge dud moulin. Le bâtiment détruit est situé le long du *grand chemin par lequel on va dud Montagnac à Ginhac*.

Le bâtiment prévu par le prix fait est composé d'un rez-de-chaussée voûté et de deux étages. Chaque niveau sera occupé par deux pièces, appelées *membres* dans le prix-fait. L'ensemble doit être distribué par un escalier placé dans une petite construction en demi-hors-œuvre, implantée à l'angle sud-ouest du bâtiment, en bordure du chemin. La tourelle d'escalier, prévue par le contrat, se termine par un réduit d'une cane de hauteur (environ deux mètres) appelé terrasse. Il s'ouvre sur l'extérieur par 3 petites fenêtres et est surmonté d'une toiture à quatre pentes. Le bâtiment est couvert d'une toiture à deux pentes dégageant pignon de chaque côté du bâtiment.

Rez-de-chaussée et deuxième étage sont éclairés par des petites fenêtres dites *bastardes* ; les deux pièces du premier étage par des fenêtres à croisée ou des demi-croisées.

Le bâtiment a subit des modifications. Le contrat prévoit, si le propriétaire le souhaite, que le bâtiment puisse être agrandi au nord, du côté de Campagnan. Un grand joint visible dans la maçonnerie indique que cet agrandissement a été réalisé, à une date proche de la construction du bâtiment. En effet cet aménagement utilise le même type de croisées.

La tourelle d'escalier a perdu sa terrasse à une époque indéterminée. Le château de Bélarga, construit à la même époque, a conservé la sienne et nous donne une idée de ce qu'était la silhouette de la maison avant la destruction de la terrasse.



**La maison du meunier vue depuis la route de Gignac. Sur la droite, la tourelle d'escalier privée de sa terrasse**



Vue de la maison depuis les moulins

L'enclos

L'an mil six Cens quarante six le sixiesme jour  
 du mois d'octobre auant midy dans moyns d'unz d'ayle  
 d'aud'heure moyns d'unz d'ayle d'aud'heure  
 devant l'eglise de St. Pierre de M. M. de M. de M. de M.  
 et ad' l'eglise de M. de M. de M. de M. de M. de M.  
 abailz. d'ailz. a jour fait a l'heure d'heure  
 massoy d'ud' moyns d'unz d'ayle d'aud'heure a

**f° 692r]** L'an mil six cens quarante six et le septième jour du mois d'octobre dans Montagnac dioscèse d'Agde par devant moy notaire royal sousigné et tesmoins bas nommés constitués en pèrsonne Me Mte Pierre Pouget docteur et advocat en la cour de Monsieur le Sénéchal de Béziers, Lequel a bailhé et bailhe à prix fait à Henry Vergelli Mtre masson dud Montagnac présent et stipulant et acceptant à

**[f° 692v]** deffere et construire une maison près le moulin de Roquemengarde joignant le grand chemin par lequel on va dud Montagnac à Ginhac et à l'endroit où est à présent une petite maison ruinée qui a servi à la descharge dud moulin, laquelle maison led entrepreneur bastira avec pierre rassièrre composée de quatre murailles principales quy auront trois pans d'espaisseur depuis le fondement jusque au dessus des voultres servant de premier plancher et le reste desd murailles jusque au couvert seront de deux pans d'espaisseur quy contiendront six membres deux dernier ou sur le sol deux autres au dessus et à la première estage et seconde deux autres pardessus et à la seconde estage, lesquels membres scavoit le premier qui sera de la vie dud Montagnac auront quatre cannes de longueur et trois cannes de largeur et le second membre aura deux cannes et demy de longueur et trois cannes de largeur le tout dans œuvre sans comprendre lesd murailles, pacté que led Vergelly sera tenu de faire deux voultres en croizière sur la terre sousenue sur de

**[f° 693r]** tabouretz, les arestes desquelles voultres seront taillées et serviront de premier plancher ceux pour sur deux membres quy sont à la première estage, lesquelles voultres auront quatorze pans d'hauteur et dedans et dehors, plus led Vergelli sera tenu de construire lesd quatre murailles d'hauteur de cinq cannes sur trois, aux quatre coings ou angles lesquels seront bastis de pierre de taille bien taillées et à une areste et les fondement desd quatre murailles seront faictes de profondeur requise et sur le ferme et solide aient d'espaisseur scavoit celle du costé dud moulin de cinq pans jusques de la terre et ceux de trois autres muraille auront quatre pans d'espaisseur hors de la construction desquels fondements led Sieur Pouget sera appelé, pacté que pour faire la séparation des deux membres led Vergelly bastira une muraille de pierre rassièrre sur le fondement requis laquelle aura deux pans d'espaisseur jusque au premier planchier et de là jusque au couvert sera bastie avec des cairrons posés de jan pacté que led entrepreneur sera tenu de faire deux portes et fenestres à chacun desd membres bas ou seront

**[f° 693v]** au endroits indiqués par led Sr Pouget, sera tenu led Vergelly de fère le degred de lad maison par dehors du costé de pézenas proche du chemin a cest effet y bastira trois murailles, deux desquelles seront joitnes et liées bien et duement avec les murailles de lad maison et celle qui sera plus proche dud chemin sera amincie de deux pans dans œuvre au della de celle de lad maison pour y estre faite deux petites ouvertures es endroits qui sera avizé lesquelles trois murailles seront basties avec pierres rassières de deux pans d'espaisseur sur un fondement bon et suffisant et feront un carré de neuf pans dans œuvre et seront montés une canne plus haut que le bastiment de lad maison pour y estre fait une petit membre ou terrasse uquel offre led Vergelly montera la muraille principale qui sera du costé de la porte à légal des autres trois murailles pour former led carré et pouvoir faire lad terrasse à laquelle seront faites trois petites fenestre l'une du costé du chemin, l'autre du costé de pézenas et l'autre du costé dud moulin lesquelles trois

[f° 694r] murailles seront faictes les fenestres mesmemant pour donner jour aud degred, encore sera tenu led Vergelly de fere une porte aui servira d'entrée à lad maison du costé dud Pézenas d'auther et largeur qui sera adisé par led Pouget, plus fera autre porte pour aller dud premier membre bas au second d'auther et largeur quy sera aussi advisé par led Sr propriétaire, plus fera une autre porte pour aller desd degred qui seront faits et une au premier membre qui sera sur la voulte desquels degrerds quy seront fait avec marches de pierre la plus petite aura quatre pans et huit de longueur dans œuvre, plus fera led Vergelly une porte pour aller au second membre et fera pareilhe portes d'auther et largeur suffisante aux deux membes quy seront au dessus au devant des portes desquels premier membre led entrepreneur sera obligé de fère un repos avec grandes marches de pierre, plus sera tenu led Vergely fère une croizière aud premier membre qui sera sur la voulte du costé dud chemin et une autre du

[f° 694v] du costé dud moulin et une fenestre bastarde du costé de la prte de l'entrée sur laquelle fera une petite meurtrièrre et aux autres deux membres plus hauts fera led Vergelly, savoir au premier une croizière du costé dud chemin, une fenestre bastarde du costé dud Pézenas et une autre du costé dud moulin, et au second membre fera une fenestre bastarde, desquelles celle quy sera du costé du chemin aura quatre pans de largeur et la hauteur mesme toutes lesquelles fenestres seront faictes à l'endroit quy sera indiqué par led Sr Pouget, pacté que lesd soulhs des murailles seront faicts de pierre de tailhe bien tailhées à une areste de mesme les portes et fenestres de lad maison seront aussy faictes avec pierres de tailhe bien tailhées, pacté que led Vergelly sera tenu de faire le couvert de lad maison à deux penchant, l'un du costé du chemin l'autre du costé du moulin, celui de lad terrasse sera de quatre penchants aux quels led Vergelly donera la dessante requize afin que les eaux pluviaux ( ) plus sera tenu led

[f° 690] Vergelly de faire bien et duement tous lesd bastiamnts et les anduire par dedans et dehors avec mortier composé de chaux et sable, plus fera poser les journier ? ou poutres quy serviront pout faire les planchier et abatra la petite maison et tirera les ruines hors du bastiamnt quil s'oblige faire et encore à la dernière face dud bastimant quy a la porte du costé de Campagnan laissera des murs? pour servir de liaison en cas le sr Pouget voudrait continuer et agrandir lad maison, finalement sera tenu led Vergelly de faire lesd bastiments besonher et ouvrager es vingtz que ne soit point de celles et les aura parfaite à la fin du prochain mois de may à peyne de respondre de tous principal damage et intherest et led Sr Pouget sera tenu de faire porter tous les matériaux comme sont pierre sable et chaux bois et thuilles nécessaires aux couverts après dernier et de plus de paier aud vergelly pour tous les bastimants travaux et ouvrages le somme de cinq cents livres desquelles led Vergelly confesse en avoir reçu deux cents livres en dernier don il lui en avait fait quittance, laquelle avec la présent

[f° 696v] nécessairement que d'une pareille somme luy sera payé à moitié besonhe faite et les cens livres restantes lhors que sera parfaite et reçu .....

